CAMEROUN

Un expert des Nations unies confirme que la torture est « *pratiquée d'une manière massive et systématique* »

Index AI : AFR 17/04/00

Dans un rapport accablant et alarmant qui vient d'être rendu public, Sir Nigel Rodley, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, confirme que la torture et les autres formes de mauvais traitements sont utilisées *« d'une manière massive et systématique »* dans les locaux de la police et de la gendarmerie camerounaises.

Depuis de nombreuses années, Amnesty International ne cesse de condamner les actes de torture et les autres mauvais traitements, tout en demandant que des mesures efficaces soient prises pour y mettre un terme. Ces pratiques sont monnaie courante au Cameroun, tant à l'égard de personnes appréhendées pour des motifs politiques que de suspects de droit commun, et elles ont coûté la vie à de nombreuses victimes.

« La visite du rapporteur spécial au Cameroun, en mai dernier, a beaucoup contribué à mettre davantage en lumière le caractère généralisé et la fréquence des actes de torture et des autres mauvais traitements dans ce pays, a déclaré Amnesty International. *Le rapport contient de nouveaux éléments d'information circonstanciés sur ce fléau et confirme que celui-ci continue à faire des ravages sans rencontrer la moindre opposition.*

« Les preuves réunies sont irréfutables, a ajouté l'Organisation. *Dans un grand nombre d'endroits, le rapporteur spécial a rencontré des personnes présentant des lésions et des blessures qui ne pouvaient que résulter de sévices récents. »*

Ainsi, à la Brigade du Lac, le siège de la gendarmerie de Yaoundé, des détenus présentaient des hématomes ainsi que *« des marques de coups de machette et de chicote »*. Ces personnes ont affirmé qu'on les avait régulièrement battues et soumises à la *« balançoire »* – forme de torture qui consiste à suspendre la victime à une barre passée entre ses mains préalablement liées derrière les jambes – pour leur arracher des « aveux ». Dans un des bureaux où se déroulent les interrogatoires, le rapporteur spécial a découvert des machettes à peine dissimulées sous un sac et, dans une autre pièce, un très grand nombre de ceintures.

Au commissariat de la police judiciaire de Yaoundé, la très grande majorité des détenus avaient été torturés au moment de leur arrestation ; ils avaient en particulier été frappés à coups de machette. Ces personnes portaient encore les marques, souvent récentes, de ces mauvais traitements, notamment sur les pieds, les

jambes, les bras et le dos ; certaines présentaient encore des blessures ouvertes. Un des détenus venait tout juste de se voir arracher tous les ongles des pieds, tandis qu'un autre, ayant reçu des balles dans le pied et le genou deux mois auparavant, n'avait toujours pas été soigné.

Dans ce document destiné à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, qui se réunira à partir du 20 mars 2000, le rapporteur spécial évoque une multitude de cas individuels de torture et d'autres mauvais traitements. Les allégations relatives à ces 71 cas, regroupées en annexe du rapport, concernent des faits survenus entre 1991 et le moment de sa visite.

L'expert des Nations unies fait observer qu'apparemment, ni la jeunesse ni la vieillesse ne protège les détenus contre les traitements inhumains. D'après les informations recueillies, le 17 mars 1999, des policiers sont entrés par effraction dans un foyer pour enfants, à Douala, où ils cherchaient apparemment un suspect de droit commun. Ils ont contraint les enfants à s'agenouiller, puis les ont frappés, notamment à coups de pied. Deux d'entre eux ont été blessés par balles, l'un à la poitrine, l'autre à l'abdomen, et ont été privés de soins. Plusieurs enfants, dont ceux qui avaient été blessés par balles, ont été emmenés dans un commissariat de police où ils ont été frappés, en particulier sur la plante des pieds. Les policiers ont finalement avoué avoir commis une erreur et agi sur la base d'une fausse information.

Amnesty International a demandé à maintes reprises que toutes les allégations de torture au Cameroun fassent l'objet d'enquêtes impartiales dans les plus brefs délais, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Bien qu'une loi interdisant la torture ait été adoptée en janvier 1997, l'Organisation a souligné de manière répétée que ses dispositions étaient constamment bafouées par des membres de la police et de la gendarmerie. Il est extrêmement rare que les personnes soupçonnées d'avoir commis ces violations soient poursuivies en justice. Deux policiers condamnés à des peines de dix et six ans d'emprisonnement pour avoir causé la mort d'un jeune homme, lors d'une garde à vue à Yaoundé en novembre 1997, ont vu leurs peines ramenées en appel à des durées respectives de huit ans et un an.

Dans ses conclusions, le rapporteur spécial a en outre souligné que la pratique de la torture et des autres mauvais traitements ne pouvait que persister dans un climat où le personnel chargé de l'application des lois a le sentiment de bénéficier d'une impunité. Même dans les quelques cas qui ont donné lieu à des poursuites, la justice a semblé réticente à déclarer des responsables de l'application des lois coupables de torture et à les condamner aux peines prévues pour ce crime ou à confirmer les sentences prononcées.

Le rapport de Sir Nigel Rodley étaye nombre des recommandations formulées par Amnesty International en vue de mettre fin à la torture au Cameroun. Ainsi, l'expert des Nations unies appelle les plus hautes autorités politiques à proclamer publiquement que la torture et les autres mauvais traitements infligés par des fonctionnaires ne seront pas tolérés, et que ceux qui auraient commis ou toléré de tels actes seront immédiatement révoqués et poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

« Les autorités camerounaises ne peuvent nier ni ignorer les informations choquantes contenues dans le document du rapporteur spécial, a affirmé Amnesty International. *Elles doivent réagir en prenant immédiatement des mesures décisives afin de mettre un terme à la torture. »* ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5808, ou consulter notre site web (http://www.amnesty.org).